

## **Rapport de Jury 2023**

### **sélection des candidats au BTS MECP**

*« Les rapports de jury du lycée Marie Le Franc sont écrits et édités afin que les futurs candidats puissent préparer au mieux leurs candidatures au BTS MECP. Ils sont à disposition des établissements, des professeurs principaux et des futurs étudiants. »*

Les résultats académiques et les appréciations sont les premiers éléments regardés par le jury (matières générales/langues et matières scientifiques).

Viennent ensuite la motivation, la connaissance de la formation et la cohérence du projet ainsi que tout élément venant démontrer l'intérêt pour la section (stages, première expérience en esthétique). Les expériences et activités extrascolaires sont valorisées tout comme les activités parascolaires (délégués, éco-délégués, CVL, ...).

Le jury apprécie :

- Des candidatures de qualité avec des projets cohérents, mûris et bien présentés ;
- Pour cette sélection 2023, des profils variés mais en accord avec le métier de manager en esthétique ;
- Des candidats conscients de l'opportunité de faire des stages Erasmus+ dans notre formation ;
- Une description détaillée des centres d'intérêts permettant de cerner le profil extra-scolaire des candidats ;

Le jury déplore :

- Une faible part de candidats ayant effectué des stages en esthétique afin de conforter leur choix et de démontrer leur motivation pour la formation ;
- Des fiches avenir non renseignées qui sont pénalisantes dans l'évaluation des compétences ;
- Un manque de connaissance concernant le BTS MECP option A et ses enseignements ;
- Des projets souvent incohérents avec les centres d'intérêts et qui sont peu en phase avec le domaine de l'esthétique et/ou du management ;
- Des candidatures qui correspondent à une attente en formation de soins esthétiques, maquillage et/ou manicure ce qui correspond plutôt à un CAP esthétique en 1 an ou BP ;